

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
#910, 410-22nd Street East  
Saskatoon  
Sask.  
S7K 5T6  
Bid Fax: (306) 975-5397

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Bi-Directional Tractor	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 01581-140332/A	<b>Date</b> 2014-01-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> AAFC	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STN-191-4660	
<b>File No. - N° de dossier</b> STN-3-36045 (191)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-24</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Standard Time CST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Gerstmar, Denise	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> stn191
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 975-8912 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (306) 975-5397
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Agriculture & Agri-Food Canada Semiarid Prairie Agriculture Research Centre #1 Airport Road Box 1030 Swift Current SK S9H 3X2	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada/Réception  
des soumissions Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada  
#910, 410 - 22nd Street East  
Saskatoon  
Sask.  
S7K 5T6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

### **Liste des annexes**

Annexe A      Besoin

---

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### 3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer :      soixante (60) jours  
Insérer :         cent vingt (120) jours

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 15 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats cologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

**Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

**1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

**Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION****1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

**1.1 Évaluation technique****1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Voir annexe «A» - Besoin.

**1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix

**2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003 (2013-06-01). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir un (1) tracteur bidirectionnel, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2014**.

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Denise Gerstmar  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Ouest  
Adresse : 910 - 410 22e rue Est, Saskatoon SK S7K 5T6  
  
Téléphone : 306-975-8912  
Télécopieur : 306-975-5397  
Courriel : denise.gerstmar@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01581-140332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn191

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

File No. - N° du dossier

STN-3-36045

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

### À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Compagnie: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

- Tous les prix indiqués sont à destination franco bord, taxe sur les produits et services (TPS) en sus.
- Tous les prix unitaires fermes indiqués sont à destination franco bord.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la taxe de vente harmonisée (TVH), qui seront ajoutées comme article distinct à toute facture produite dans le cadre d'un contrat.
- Tous les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens.

Fourniture et livraison d'un (1) tracteur bidirectionnel  
conforme aux exigences énoncées à  
l'annexe A :

\_\_\_\_\_ \$ chacun.

Marque et modèle du produit offert : \_\_\_\_\_.

### 6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C(2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger



**7. Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

**8. Attestations****8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

**9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**10. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25) Biens (Complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

**11. Clauses du Guide des CCUA**

G1005C (2008-05-12), Assurances

## ANNEXE « A » BESOIN

Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin d'un tracteur bidirectionnel à 4roues motrices équipé d'une chargeuse, d'un godet et de pinces de blocage, et d'un attelage trois points à l'extrémité cabine ainsi que d'arbres de prise de force et de barres d'attelage aux deux extrémités. Le véhicule doit être livré à Swift Current(Saskatchewan).

### Directives aux soumissionnaires:

- Les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit, dans leur proposition, les produits offerts satisfont à chaque article, dans la colonne Référence.
- Les soumissionnaires sont invités à fournir de la documentation, comme une brochure ou une fiche technique, à l'appui de leur demande.
- S'il n'y a pas de documentation disponible, le soumissionnaire doit indiquer «Non disponible».
- Lorsque l'information n'est pas disponible, le soumissionnaire peut décrire comment la spécification est respectée.

		Oui	Non	Référence
(1)	Robuste (de conception personnalisée ou exploitants de grande superficie).	<b>Obligatoire</b>	_____	_____
(2)	Modèle 2013-2014.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____
(3)	Doit générer une prise de force du tracteur d'au moins 105chevaux-vapeur, telle qu'évaluée au moyen du test de Nebraska.	<b>Non obligatoire</b>	_____	_____
(4)	Doit comporter un moteur diesel 6cylindres à 4temps refroidi à l'eau.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____
(5)	Le circuit carburant doit comporter un filtre/séparateur d'eau.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____
(6)	La prise d'air doit comporter un filtre sec et un filtre de sécurité secondaire ainsi qu'un indicateur de restriction.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____
(7)	La lubrification doit s'effectuer au moyen d'un système pressurisé muni d'un filtre à huile à débit intégral.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____

(8)	Le refroidissement doit s'effectuer au moyen d'un système pressurisé muni d'une pompe, d'un thermostat ainsi que d'une conduite de dérivation fixe, et rempli d'une solution antigel permanente testée à au moins -40°C.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(9)	Le moteur doit être muni d'un chauffe-moteur et d'aides au démarrage par temps froid (soit un système à bougies de préchauffage ou un système à l'éther).	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(10)	Le tracteur doit être muni d'une boîte de vitesses hydrostatique à changement électronique comportant au moins 8 plages de fonctionnement.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(11)	Le tracteur doit être muni d'un réchauffeur d'huile à transmission.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(12)	Le tracteur doit être muni d'un verrou de différentiel à l'extrémité cabine.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(13)	Le circuit hydraulique du tracteur doit être:				
	(a) à centre fermé;	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(b) sensible à la charge et à la pression;	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(c) en mesure de générer un débit minimal de 29 gal/min(111l/min) aux coupleurs de service éloignés des extrémités cabine et moteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____

(14)	Le tracteur doit comporter 3 coupleurs de service éloignés amovibles à l'extrémité cabine aux fins d'exploitation de la chargeuse et:	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(a) des pinces de blocage;	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(b) deux coupleurs de service éloignés amovibles à l'extrémité moteur aux fins d'exploitation de l'équipement raccordé à l'extrémité moteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(15)	Le tracteur doit être muni d'un drain de carter hydraulique et des coupleurs que requiert le fonctionnement des outils utilisant des moteurs orbiteshydrauliques.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(16)	Les vannes à distance de l'extrémité cabine du tracteur doivent être commandées au moyen de leviers de commande individuels et de pédales servant à l'exploitation de la chargeuse et des pinces de blocage.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(17)	Les vannes à distance de l'extrémité cabine du tracteur doivent comporter des commandes individuelles de débit réglable.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(18)	Les vannes à distance de l'extrémité moteur du tracteur doivent être commandées au moyen de leviers de commande individuels.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(19)	Le tracteur doit être muni de pédales de frein à pied aux deux extrémités de la cabine permettant, au besoin, une puissance d'arrêt supplémentaire.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(20)	Les freins doivent être hydrauliques assistés à multidisques humides.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____

(21)	Le tracteur doit être muni d'un frein de stationnement indépendant ou d'une position de stationnement sur la transmission.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(22)	Les roues avant et arrière du tracteur doivent être de dimensions standards pour ce modèle, comme le recommande le constructeur pour le Fonctionnement de la chargeuse et le respect des spécifications.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(23)	Les pneus doivent être radiaux et non directionnels, et de dimensions 480/85R34 ou de Dimensions équivalentes, comme le recommande le constructeur du tracteur pour le fonctionnement de la chargeuse et le respect des spécifications.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(24)	Le circuit électrique du Tracteur doit être de 12volts et il doit comporter une ou des batteries ainsi qu'un circuit de charge de grande capacité.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(25)	Le circuit électrique du tracteur doit comporter des interrupteurs neutres et de sécurité de présence de l'opérateur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(26)	Les feux de travail doivent être des lampes à décharge à haute intensité et ils doivent comporter ce qui suit, sans toutefois s'y limiter:	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(a) 2phares de route et de croisement	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(b) 2projecteurs avant	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(c) 2projecteurs arrière	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(d) voyants lumineux de queue/virage	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(e) clignotants avant et arrière	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
	(f) voyants de tableau de bord	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____

(27)	Le tracteur doit être muni d'instruments surveillant toutes les fonctions du moteur et de la transmission, lesquels peuvent comporter des jauges analogiques, des afficheurs numériques et/ou des voyants d'avertissement.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(28)	Les instruments doivent comporter un minimum d'indicateurs surveillant <ul style="list-style-type: none"> <li>- le régime du moteur;</li> <li>- la température et les pressions d'huile moteur du circuit électrique;</li> <li>- la jauge de carburant et le compteur d'heures.</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(29)	Le tracteur doit être équipé d'une cabine ROPS certifiée munie de vitres teintées et insonorisée permettant un niveau de bruit moyen inférieur à 73dB.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(30)	La cabine doit être climatisée et chauffée.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(31)	On doit filtrer l'air de la cabine afin de pressuriser cette dernière.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(32)	La cabine doit comporter un siège à suspension pneumatique muni d'accoudoirs et d'une ceinture un siège de sécurité.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(33)	La cabine doit comporter une radioAM/FM et des haut-parleurs.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(34)	La cabine doit comporter un volant inclinable et télescopique.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(35)	La cabine doit comporter un essuie-glace ou un système de lavage de pare-brise et de lunette arrière à deux vitesses.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____

(36)	La cabine doit comporter un klaxon.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(37)	La cabine doit comporter deux rétroviseurs extérieurs télescopiques.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(38)	La cabine doit comporter une console pivotante permettant de se placer face au travail effectué.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(39)	La cabine doit comporter deux portes facilitant l'entrée.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(40)	Le tracteur doit être muni d'arbres de prise de force indépendants tournant à 540/1000tr/min à ses extrémités cabine et moteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(41)	Le tracteur doit être muni d'un attelage 3points conforme à la norme ASAE-SAE, pour les outils des catégories 2 et 3, pouvant lever au moins 6500lb (2950kg) à l'extrémité cabine du tracteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(42)	L'attelage doit comporter des bras télescopiques de commande de tirage latéral.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(43)	L'attelage doit comporter des bras télescopiques pour faciliter le raccordement de l'outil.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(44)	L'attelage doit comporter des interrupteurs à levage rapide montés sur l'aile pour faciliter le raccordement de l'outil.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(45)	Le tracteur doit être muni de robustes barres d'attelage oscillantes ainsi que d'attelages marteaux amovibles aux extrémités cabine et moteur du tracteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____

(46)	Le tracteur doit être muni d'une chargeuse pouvant lever au moins 6000lb (2721kg) à une hauteur d'au moins 156po (3962mm), aux goupilles d'articulation du godet.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(47)	La chargeuse doit être munie d'un godet à décrochage rapide d'au moins 1,5vg <sup>3</sup> .	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(48)	La chargeuse doit être munie de pinces de blocage ainsi que de conduites et de coupleurs hydrauliques.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(49)	Un ensemble de fourchons à fumier doit être fourni aux fins de raccord au godet de 1,5vg <sup>3</sup> .	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(50)	Le tracteur doit être muni d'ailes à son extrémité moteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(51)	Le tracteur doit être muni d'une enseigne indiquant qu'il se déplace lentement.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(52)	Le tracteur doit être muni d'un protecteur de grille à son extrémité moteur.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(53)	Le tracteur doit être adéquatement lesté, de sorte que la chargeuse puisse soulever en toute sécurité la masse maximale publiée.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(54)	Le tracteur doit être fourni avec tous les accessoires pertinents, déjà assemblés et mis en place, en bon état et prêts à entrer en marche.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____
(55)	Deux manuels de l'opérateur du tracteur doivent être fournis à la livraison.	<b>Obligatoire</b>	_____	_____	_____



Solicitation No. - N° de l'invitation

01581-140332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn191

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

File No. - N° du dossier

STN-3-36045

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

- (56) Le fournisseur doit pouvoir assurer l'entretien et le service après-vente dans les 24 heures d'avis du destinataire. **Obligatoire** \_\_\_\_\_
- (57) L'équipement sur le tracteur doit être monté en usine. **Obligatoire** \_\_\_\_\_